



COMMISSION RÉGIONALE  
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Vos réf. : DATU/DAO/JPVR/MDa/MD/JP/SAR/LG215/23.04.09/1078

Nos Réf. : 09/CRAT A.250-AA

AB

Le 26 juin 2009

DGO4 – Direction de l'aménagement  
opérationnel  
Monsieur Michel DACHOUFFE  
Directeur  
Rue des Brigades d'Irlande, 1  
5100 JAMBES

**Objet : Site à réaménager SAR/LG215 dit « Commerce de bois  
Mercier » à ANS – avis au sujet de l'arrêté provisoire**

Monsieur le Directeur,

La CRAT a bien reçu votre demande relative à l'objet repris sous rubrique en date du 4 mai 2009.

Sur proposition de sa section « Aménagement actif », la CRAT émet, en date du 26 juin 2009, un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant provisoirement le périmètre du site à réaménager SAR/LG215 dit « Commerce de bois Mercier » à ANS.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

\_\_\_\_\_  
Pierre GOT,  
Président

